

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DB 2022-77

Date de la convocation : 09/11/2022

Membres en exercice : 24

Membres présents : 18

Membres votants : 20

Le dix-sept novembre deux mille vingt-deux, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes Danièle ANDREY, Valentine DION, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT et Françoise PAYEN et MM. Roland CANIVENQ, Pascal COLSON, Bruno DAUPHY, Jean DE POUILLY, Vincent FLEURY, Pierre LAURENT CHAUVET, Gérald LORFEUVRE, Michel MEIS, Léopold Désiré NANJL, Jean-Pol RICHELET, René SALEZ, Benoit SINGLIT, Vincent THIERION et Bruno VALET.

Excusés avec pouvoir de vote : M. Christophe MANCEAUX donne pouvoir de vote à M. Désiré NANJL et M. Pierre POTRON donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT CHAUVET.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

OBJET : REHABILITATION ET EXTENSION DE LOCAUX COMMUNAUTAIRES
AUTORISATION DE DEPOT DE DEMANDES DE SUBVENTION

Vu la délibération DC2016-38 du Conseil Communautaire autorisant le recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un nouveau siège communautaire dans la perspective de la mutualisation des services avec la ville de Vouziers ;

Vu la délibération DC2018-41 du Conseil communautaire autorisant l'acquisition par voie de préemption l'immeuble situé au 24 place Carnot, à toute proximité de l'hôtel de ville ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 12 juin 2019 validant le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour l'extension des locaux communautaires ;

Vu la délibération DC2021-10 du conseil communautaire approuvant le projet de locaux communautaires et validant le plan de financement ;

.../...

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, DECIDE par 18 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme Valentine DION et M. Pascal COLSON), au titre de la DETR 2023,

- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel tel que figurant ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL					
Dépenses		Recettes			
Postes de dépense	Montant (HT)	Finaceur	Dispositif	Part	Montant
Acquisition foncière/immobilière	120 000,00 €	Etat	DSL 2022 PTRTE	0%	235 877,00 €
Etudes techniques	23 522,00 €		DETR 2023 (T2)	0%	200 000,00 €
Assistance à Maitrise d'Ouvrage	22 930,00 €		FNADT	0%	0,00 €
Maitrise d'OEuvre	212 470,00 €		AAP*	0%	0,00 €
Prestations connexes Maitrise d'oeuvre	17 600,00 €		AMI**	0%	0,00 €
Travaux bâtiment	1 578 041,00 €		DGD	0%	0,00 €
Travaux VRD	0,00 €		DSL rénovitherm	0%	49 714,00 €
Aménagement mobilier	0,00 €		DETR 2022 (T1)	0%	200 000,00 €
Frais divers	35 019,89 €		Droit commun***	0%	200 000,00 €
Aléas	47 341,23 €		Région Grand Est	Climaxion	0%
			Autre (préciser)	0%	0,00 €
		Conseil Départemental des Ardennes	Contrat de Territoire	0%	446 114,11 €
			Autre (préciser)	0%	0,00 €
TOTAL HT	2 056 924,12 €	TOTAL subventions		67,17%	1 381 705,11 €
		Reste à charge sur le HT		32,83%	675 219,01 €
TVA (base 20%)	411 384,82 €	FCTVA			404 901,40 €
		Reste à charge après application du FCTVA			6 483,42 €
TOTAL TTC	2 468 308,94 €	TOTAL TTC		100,00%	2 468 308,94 €

- D'AUTORISER le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2023.
- D'AUTORISER le dépôt de demande de subvention auprès de la Région Grand Est, dans le cadre de ses dispositifs d'aide de droit commun et de leurs règlements.
- D'AUTORISER le dépôt de demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Ardennes, dans le cadre du contrat de territoire et sur la base d'un avenant à la programmation.
- D'AUTORISER le Président à signer tous les actes à intervenir.

Pour copie conforme.

Le Président,



Benoît SINGLIT